

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 1^{er} Octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, a été réuni à la salle des fêtes de Grandvilliers sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

**** Etaient présents :** ADOUX J.J, ANCELIN O, BAGUET J.C, BAILLY D, BELLANGER E, BELLIARD B, BIGOT R, BIRON M, BIZET F, BLATIER J.L, BOULLET D, BOURGUIGNON M, BOUS W, BOUTELEUX P, BOUTON N, BOYENVAL G, CARON M, CARON H, CARON GUERIN M, CAUX E, CAYRE M, CHERON M, CIRIER S, CORDIER F, COUTARD S, COZETTE Y, CRIGNON H, CUVELIER F, CUYER S, DANIEL C, DANIEL L, DECHERF S, DEFRANCE G, DEGRY A, DELANDE B, DES COURTILS P, DESENDER L, DOUCHET F, DUBUS D, DUMONT J, ESTIENNE J.P, FERRY V, FOLASTRE F, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GILLES T, GODIVIER F, GODDYN D, GORENFLOS A, GOUBIN N, GOURLAIN M.L, GUILBERT V, GUILLEMANT S, HAUDIQUERT E, HERNEQUE O, HODENCQ J, HOUBIGAND M, HOUBIGAND C, HUCLEUX J, INGLARD L, JUMEL R, KLAES C, LARCHER J, LE FICHOUS G, LECUIR G, LEGUAY A, LEVASSEUR T, LILIE J.M, LONCKE F, MAILLARD P, MAILLARD P, MASSON G, MERCIER J.C, MIREY L, ORTEGAT C, PETIGNY N, PLE C, PREVOST P, PUISSANT M, RINGARD C, RONSEAUX B, SMESSAERT P, SOLEWYN A, SYS P, TOUTAIN M.L, TRANCART H, VAN OOTEGHEM P, VAN OVERBEKE S, VANDECAVEYE F, VASSEUR R, VERBEKE P, VISSE M, WIART A.

**** Etaient excusés :** M GORET G

*** Pouvoirs :** M CHAVONNET P donne pouvoir à M VERBEKE P, M COCU C donne pouvoir à M CHERON M, MME DELETTRE Y donne pouvoir à M TRANCART H, MME FERRAND N donne pouvoir à MME PLE C, M LAVERHNE P donne pouvoir à MME LEGUAY A, M LEFEBVRE C donne pouvoir à M GUILLEMANT S, M LEFEVRE J.P donne pouvoir à M HAUDIQUERT E, M PARIS J donne pouvoir à M DESCOURTILS P, MME PLE S donne pouvoir à Mme DANIEL C, MME STERIN A donne pouvoir à VAN OOTHEGEM P, MME PICHARD H donne pouvoir à M LARCHER J.

Date de la convocation : 25 septembre 2020	Nombre de délégués en exercice :	113
Date d'affichage : 25 septembre 2020	Nombre de délégués présents :	94
	Nombre de pouvoirs :	10
	Nombre de votants :	104

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2020.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, est désigné : M. Jacques LARCHER
..... M. Hubert TRANCART

PREAMBULE

Audition de Monsieur Domice DUGRES, Directeur du PETR du Beauvaisis et de Monsieur Jean-Pierre Estienne en qualité de Vice-Président à la mobilité au PETR (Présentation PowerPoint).

Monsieur Estienne : Je tiens simplement à préciser que comme quatre communautés de communes, nous avons adhéré au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) et lors du dernier Conseil Communautaire, vous avez désigné 4 délégués qui sont Mme Cuvelier, Monsieur Pascal Verbeke, Monsieur Philippe Smessaert et moi-même. Lors de la première réunion du PETR, j'ai été désigné comme Vice-Président en charge de la Mobilité.

Monsieur Dugrès remercie Mme Cuvelier, Présidente ainsi que Monsieur Estienne et présente son PowerPoint.

Monsieur Ferry : Pas de questions mais une réflexion. Lorsque le PETR nous a été présenté, j'avais un peu des doutes, je ne comprenais pas forcément. Les questions à vous poser sont surtout l'impact que cela aura dans l'avenir et les réflexions prochaines que vous allez porter, maintenant je comprends bien que cela consiste à peser plus fort pour avoir un plus grand poids et ensemble, améliorer le territoire ensemble.

Monsieur Gavelle : Vous parliez d'un projet plus ou moins d'un Parc Naturel, est-ce que cela aurait un lien avec les zones Natura 2000 qui existent déjà ou pas du tout.

Monsieur Dugrès : Oui et non, alors il ne faut pas confondre avec un Parc National qui lui est préservé, qui est géré par l'Etat et qui a des dispositions assez claires en termes de réglementations. Un Parc National Régional (PNR) est créé par les territoires qui rédigent une charte de PNR : l'idée, c'est d'essayer de promouvoir et de développer l'attractivité dans plusieurs domaines. L'un des joyaux du Pays de Bray, qui définit le périmètre géographique qui s'y inscrit, un des joyaux de ce territoire et qui participe déjà à son attractivité c'est la présence de toutes ses rivières, ses bocages, les cheptels (NDLR : La boutonnière du Bray) etc... Donc le but premier des élus n'est pas de mettre le territoire sous cloche avec un parc naturel mais il existe un petit bijou naturel et environnemental qu'il faudra peut-être essayer de préserver, c'est ce qui en fait son attrait et son attractivité. Les zones Natura 2000 en font partie en termes d'outils, d'actions etc... mais le but c'est de travailler en convergence.

Monsieur Verbeke : Je voulais dire un mot en qualité de président du GAL LEADER simplement pour remercier le directeur pour sa présentation très complète et je pense qu'il a su prendre des exemples qui permettent de nous éclairer un peu sur les missions que peut avoir un PETR aujourd'hui. Il faut le voir dans une dimension territoriale. On le constate au niveau du GAL avec des retombées directes sur des projets menés soit par nos collectivités soit par des porteurs privés, c'est quand même très intéressant dans le sens où le PETR est la porte d'entrée pour aller chercher les financements européens et régionaux. Si on n'est pas capable effectivement de se structurer à une échelle plus grande que notre intercommunalité et nous aurons accès à ce type de financement qu'en le faisant et c'est notamment le cas sur des projets touristiques car il y a de temps en temps des appels à manifestation d'intérêt et il ne demande d'être de plus en plus structuré en termes de destination touristique. Aujourd'hui, je ne peux pas dire que la Picardie Verte est une destination touristique en tant que telle mais il faut bien qu'à un moment donné, on arrive au sein d'une entité syndicale quelle qu'elle soit à se structurer de manière à pouvoir aller chercher d'autres financements. Nous sommes même dans l'obligation de le faire car il en va de l'attractivité de nos communes, de nos intercommunalités et le tourisme c'est de l'économie, c'est peut-être un des seuls leviers que nous avons localement surtout que nous avons une vraie carte à jouer liée à notre proximité de Paris et cela s'est conforté lors du confinement et lors du déconfinement. Il faut que l'on soit capable de réfléchir ensemble sur des thématiques diverses. On doit raisonner sur la mobilité intra-territoriale entre nos bourgs et nos bourgs-centres actifs car il y a des commerces et comme nos habitants doivent se rendre dans ces commerces

pour qu'il y est de l'activité économique mais il y a aussi de la mobilité en dehors de notre territoire car les habitants travaillent également sur Beauvais majoritairement, à mon avis, il faut que l'on dépasse notre cadre territorial sur certaines thématiques car cela est nécessaire dans la construction de notre avenir commun. Nous avons terriblement besoin de travailler sur le thème de la mobilité à tous les niveaux sur notre territoire.

Monsieur Ferry : Comment comptez-vous conduire votre réflexion sur la mobilité ? Vous parlez d'améliorer par exemple le tourisme, pour ma part, je travaille sur Paris, le déplacement de ma région vers la région parisienne, c'est un vrai calvaire. Vous voulez développer le tourisme, vous avez évoqué les Parisiens et sur la mobilité, j'ai rencontré des difficultés et je pense que vous en avez tous conscience. Cela m'est arrivé très souvent de ramener des jeunes, qui travaillent sur Beauvais, sur Grandvilliers.

Monsieur Verbeke : Je répondrai sur la partie tourisme et je laisserai Jean-Pierre répondre sur la partie mobilité. Sur le tourisme, on se rend compte qu'il y a un vrai potentiel au niveau des voies douces, de la circulation douce (vélo, rollers...) c'est ce que l'on appelle maintenant du tourisme lent ou du tourisme découverte (« Slow tourisme »), on constate son évolution que depuis la crise sanitaire, on sent qu'il y a un vrai besoin de proximité et de pouvoir se rendre sur des itinéraires de découverte... donc à nous de créer toutes ces voies entre guillemets de pratiques diverses afin de générer des flux sur notre territoire. Il y a des réflexions en cours, nous avons lancé une étude pour une piste cyclable sur la vallée du Thérain, également une étude avec Oise Tourisme sur les potentialités d'activités nautiques.

Monsieur Estienne : Je ne vais pas vous répondre avec des recettes toutes faites, je viens de prendre cette charge, la première réunion à lieu la semaine prochaine, nous allons mettre en place un certain nombre de commissions et nous allons réfléchir sur les objectifs que chaque vice-président aura en charge en fonction de sa thématique. Mais la réflexion sera globale, ce ne sera pas seulement trois personnes dans un bureau qui vont réfléchir. Nous allons certainement faire appel aux élus d'une part, aux publics, aux associations qui pourraient avoir des idées concernant le déplacement dans notre périmètre mais également vers l'extérieur de Paris. Il faut simplement essayer petit à petit d'améliorer déjà l'intérieur de notre communauté et vers les bassins d'emploi principaux où vont aussi bien les étudiants, les travailleurs, les personnes âgées... Il faudra prendre des axes sur un certain nombre de choses.

ELECTIONS INTERNES/ RETOURS SUR LES ULTIMES PRECISIONS ET DESIGNATIONS EN TERMES DE REPRESENTATIONS EXTERIEURES DE LA CCPV.

Présentation de ce point par Madame Cuvelier.

Monsieur Trancart : C'est dommage car cela représente des assemblées conséquentes, l'exemple de Trinival avec 25 délégués, je ne comprends pas qu'au niveau du Syndicat Mixte Très Haut Débit, on ne peut pas envoyer qu'une (seule) représentation de la Picardie Verte mais de là à envoyer tous les délégués communaux...

Madame Cuvelier : Je te rejoins surtout en cette période où l'on cherche des salles suffisamment grandes afin de pouvoir accueillir l'ensemble des délégués communautaires en respectant les gestes barrières !

Monsieur Trancart : Tout à fait, et je pense que l'on se déplace même plus. Toutes les intercommunalités devraient désigner un représentant afin de réduire le nombre de personnes !

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents,

Après le recueil des ultimes informations, le Conseil Communautaire sera invité à entériner définitivement, ou non, les nominations initiales ; **le cas de la représentation au SMOTHD sera également abordé à la demande de nombreux élus.**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020.

Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.

Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 104 votants, soit : 85 voix pour, 6 voix contre, 11 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

- la Présidente à inscrire les budgets inscrits au Budget Supplémentaire Communautaire de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, selon les tableaux ci-après annexés.
- la Présidente à inscrire les budgets inscrits au Budget Supplémentaire Communautaire de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, selon le tableau, ci-après annexé ;
- la Présidente à solliciter la subvention du Conseil Départemental*, ainsi que toutes les autres subventions partenariales, afin de réduire la part CCPV dans ce dossier, conformément à la délibération du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2020, autorisant le choix de l'entreprise bénéficiaire : entreprise qui a été choisie en commission MAPA du 28 septembre dernier, et dont le nom a été indiqué en séance.

*une délibération a été enrôler au même conseil en ce sens.

FISCALITE COMMUNAUTAIRE 2020.

**Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.
Pas de remarques particulières.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 104 votants, soit : 95 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

- la Présidente à appliquer les taux de fiscalité ci-dessus,
- la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

MODALITES DE REPARTITION DU FPIC.

Présentation de ce point par Madame Cuvelier.

Monsieur Larcher : Une remarque, j'aimerais, car je ne l'ai jamais vu écrit, que la Communauté de Communes prenne l'engagement de financer, grâce à ce fonds, les extensions de lotissements, de maisons d'habitation et les extensions des zones économiques pour la fibre. Il faut que ce soit clair, il faut que l'on soit sûr que ce soit réglé, pour ma part si on me demande de payer dans ma commune, je n'ai pas l'intention de laisser le FPIC à la collectivité !

Madame Cuvelier : Il me semble que le coût ne serait pas du tout le même en ce qui concerne les extensions puisque les subventions qui ont été attribuées ne sont plus les mêmes, ni sur le même engagement donc pour moi, on est plus sur un autre projet.

Monsieur Larcher : On a demandé la fibre et elle a été mise donc je suppose que cela a été pris en compte. Aujourd'hui, nous avons des entreprises, qui s'installent, qui s'agrandissent, qui réclament la fibre.

Monsieur Estienne : je comprends la demande de Jacques, il y a aussi le problème de la fibre pour les bâtiments publics qui sont à la charge des communes. Je ne prends pas partie sur ce que tu viens de dire, j'énonce simplement que dans l'état actuel, car j'entends cela pour la première fois, aujourd'hui il

faut absolument que l'on délibère sur le budget supplémentaire et on doit savoir avec quoi on le fait. Je pense que ta demande pourra être effectivement examinée après mais nous ne pouvons pas nous engager maintenant sans y avoir réfléchi.

Monsieur Larcher : *Il faudra que cela soit fait, j'y veillerai de toute façon.*

Monsieur Masson : *De toute façon, le dossier avait été monté avec un certain nombre de prises par commune, chaque commune a donné son nombre de prises. Toutes les demandes ont été prise en compte et elles ont été favorable à financer ce projet par le biais du FPIC. Concernant les prises supplémentaires, cela devra être revu au niveau communautaire.*

Monsieur Gavelle : *On payait ce qui est en place, demain j'aurai peut-être une maison supplémentaire, toi tu en auras 50 et tu voudras toujours que l'on paie pour toi. C'est un peu facile, tout le monde va payer pour les autres (pour les 1 ou 2). Moi, j'avais 50 prises, tu en avais 500, tu étais d'accord, on marchait tous dans le même sens, cela me s..... un peu cette chose-là !... Il faut réfléchir mais bien. Pas toujours dans le même sens, Grandvilliers, il y en a ras le bol !!*

Monsieur Trancart : *Pour compléter, cela sera bien de faire un état de la commercialisation, car nous avons chiffré un certain nombre de prises mais la commercialisation en est loin. Il faudrait se rapprocher du Syndicat surtout que le marché est ouvert à plusieurs opérateurs, afin d'avoir un bilan. On a acheté un certain nombre de prises, il faudrait trouver un équilibre entre ce qu'il nous reste à raccorder et les éventuels suppléments.*

Monsieur Masson : *C'est une négociation à avoir avec le syndicat.*

Monsieur Trancart : *C'est cela l'intercommunalité, on a acheté un certain nombre de prises et ce que je voudrais c'est qu'elles soient toutes utilisées. Nous avons intégré 25% de prises en plus pour les communes, si nous les vendons demain alors nous pourrions dire que nous sommes un territoire fibré !*

Monsieur Godivier : *J'ai reçu la visite récemment d'un commercial pour les branchements de chez Orange qui insiste beaucoup, (à mon avis un peu trop) sur la situation actuelle, qui est vouée à disparaître..., en d'autres termes, on pourrait appeler cela de l'obsolescence programmée pour nous forcer à prendre la fibre. Je n'apprécie pas beaucoup cette façon de voir les choses de la part d'Orange !*

Monsieur Daniel : *De toute façon, le réseau de cuivre est appelé à disparaître dans les 5 ou 6 ans théoriquement donc nous serons tous obligés de passer par la fibre. Mais une fois que tout le monde sera passé à la fibre alors le réseau de cuivre disparaîtra. A ce moment-là, nous serons obligés de commercialiser c'est pour cela qu'ils ont installé des boîtiers sur les poteaux, la prise entre les poteaux et l'habitation où le bâtiment est à la charge de l'opérateur. Nous avons acheté, en réalité, le boîtier de raccordement qui se trouve sur le poteau ! Dans ce boîtier, il y a 5, 10 ou 15 prises de raccordement... cela dépend du secteur.*

Monsieur Adde : *Il ne faut aucun vote contre (sachant que les abstentions seules sont admises). Ne rentre en compte que les votes pour ou contre.*

Le Bureau Communautaire réuni en formation « Commission du Budget » a émis un avis favorable, sachant que les nouveaux élus communautaires seront informés en séance de cette procédure de mobilisation du FPIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents,

- Procéder à l'information des nouveaux élus communautaires,
- Approuver la répartition financière proposée et l'affectation de la part communale à l'opération du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communautaire.
- Autoriser la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADMISSIONS EN NON VALEUR.

**Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.
Pas de remarques particulières.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents,

Madame la Présidente sollicite le Conseil Communautaire afin :

- D'enrôler en non-valeur la somme de 626,60€ pour le Budget Principal et la somme de 1 026,95€ pour le Budget Annexe Assainissement.

PRISE EN COMPTE DES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE DANS LE CALCUL DE LA REDEVANCE SPECIALE 2020.

**Présentation de ce point par Monsieur Masson.
Pas de remarques particulières.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 104 votants, soit : 94 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions et 5 voix non exprimées.

AUTORISE :

La Présidente au titre de la prise en compte de la crise sanitaire :

- à exonérer les collectivités, établissements publics et professionnels, d'une somme équivalente à un trimestre de Redevance Spéciale pour l'exercice 2020.

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS.

Présentation de ce point par Monsieur Masson et de Mme Gaudefroy (responsable du service Déchets).

Madame Leguay : Vous avez évoqué les personnes qui ne trient pas leurs déchets... que faisons-nous pour les inciter au tri ?

Madame Gaudefroy (agent CCPV) : Dans ce cas, nous refusons leur bac à la collecte. Les ordures ménagères qui sont présentées avec les déchets recyclables sont refusées à la collecte alors c'est une action forte mais qui est efficace, cela ne plaît pas toujours mais en général cela se passe assez bien. Suite au refus, on constate que les personnes dès la semaine suivante effectuent un tri parfaitement conforme dans 90 % des cas.

Monsieur Masson : Il faut dire que l'intervention des ambassadeurs de prévention du tri dans les communes a été perturbé par la COVID, mais on constate que les communes sur lesquelles ils sont intervenues le tri s'est amélioré. Nous avons souhaité recruter deux services civiques en soutien aux ambassadeurs de prévention mais pour le moment un seul service civique a pris ses fonctions récemment.

Monsieur Ferry : Dans ma commune, nous avons des administrés qui préfèrent brûler leurs déchets plutôt que de faire le tri, alors je les rencontre et je leur explique. Je pense que les efforts au point de vue de l'enfance, dans les écoles, pour apprendre les méthodes de tri c'est très bien car effectivement les enfants pourront expliquer ensuite à leurs parents les bonnes consignes de tri et ça c'est de l'éducation et c'est primordial. Avez-vous une réflexion sur l'extension des consignes de tri prévue pour 2025 concernant les déchets plastiques ?

Monsieur Masson : Concernant les consignes de tri, elles sont déjà mises en place.

Monsieur Ferry : Pour les consignes de tri pour les plastiques consignés ?

Monsieur Masson : Effectivement, certains magasins ont mis cela en place mais il faut savoir que dans le coût du tri, il y a la recette des bouteilles qui sont triées donc si elles ne sont plus collectées par nos

circuits, cela impliquera une baisse de nos recettes. Nous aurons toujours le coût de la collecte mais plus la recette qui correspond.

Monsieur Maillard : Concernant le plastique, nous payons pour l'évacuer. On peut mettre des containers dans les magasins, mais le plastique ne vaut pas grand-chose cela nous coûte plus cher en transport et enlèvement que la matière.

Madame Biron : La présentation du rapport était très bien faite, c'était clair et synthétique.

Monsieur Masson : Le rapport du service déchets doit être présenté dans vos conseils municipaux et délibéré. L'augmentation de la TGAP va évoluer de 50€ sur 5 ans. Il va falloir l'anticiper ce que l'on fait déjà en réduisant nos tonnages d'ordures ménagères à enfouir afin de compenser la hausse de la TGAP à défaut nous devons augmenter la TEOM. Lors de la commission, nous avons évoqué de travailler sur la taxe incitative et comment nous traiterons les collectes d'ordures ménagères.

Monsieur Godivier : Vous parliez précédemment des personnes qui brûlent leurs papiers si vous appliquez vos taxes, les administrés brûleront plus encore leurs papiers !

Monsieur Masson : C'est une réflexion que nous devons avoir de toute façon par rapport aux dépôts sauvages, qui fut un temps étaient liés aux prises de rendez-vous en déchetteries, peut-être en mettant en place une police intercommunale ou une police verte.

Monsieur Adde : Il faut regarder cela pour amortir les coûts avec un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, inhérent -notamment- à cette préoccupation et comme proposé plusieurs fois depuis 2009 dans les DOB..., car il faudrait développer cette notion de « patrouilleur » de l'environnement (brigade verte ou bleue) ...et cette notion de police intercommunale qui renvoie aussi à d'autres préoccupations (CLS, ZUS, sur-classement de la CCPV en « 40/80 »).

Monsieur Wiart : Qu'en est-il des déchets des logements HLM ? Sont-ils contrôlés ?

Madame Gaudefroy (agent CCPV) : Ils sont contrôlés mais il est vrai que cela est compliqué car ceux sont des bacs collectifs, mais pour les contrôler, les ambassadeurs font du « porte à porte » afin de sensibiliser au mieux les résidents aux consignes de tri et travailler également en lien avec les bailleurs (SA HLM, OPAC).

Madame Leguay : Il y a un petit souci car sur des habitations sociales ou autres des gros bourgs, on ne refuse pas les déchets car il ne faut pas que le gardien soit embêté avec ceux-là mêmes qui n'ont pas respecté les consignes de tri. Or dans nos petits villages, si nos administrés n'ont pas respecté les consignes pour diverses raisons, ils se voient refuser leurs bacs. Ce n'est pas logique...

Monsieur Jumel : Est-ce que l'on a montré qu'il y a moins de tri en collectif qu'en individuel ?

Madame Gaudefroy (agent CCPV) : On remarque que des familles trient et d'autres non (environ 5%) et au final, cela pénalise l'ensemble des résidents. Cela n'est pas évident d'estimer sur le collectif.

Monsieur Larcher : A Grandvilliers, nous avons 230 logements de l'Opac, il y a des travaux qui sont faits afin d'inciter les gens au tri. Le retour est plutôt positif mais il faut que cela se mette en place.

Monsieur Masson : Madame Gaudefroy, nous devons mettre en place une action sur Grandvilliers...

Madame Gaudefroy (agent CCPV) : Effectivement, on souhaite mettre en place du compostage collectif au pied de l'immeuble, le test se fera sur un immeuble, nous avons sondé les habitants, le retour est positif et ils sont prêts à mettre de côté leurs biodéchets, la problématique est surtout la gestion du site. Cette action était prévue durant le premier semestre de l'année et sera reportée sur la fin de l'année, suite à la crise sanitaire.

Monsieur Masson : Comme vous pouvez le constater c'est un gros travail de terrain.

Monsieur Ferry : Il faut aussi qu'il y ait une cohérence au niveau du territoire, notamment dans tous les établissements type piscines où vous trouvez des distributeurs de canettes et autres contenants, il n'y a pas de système de tri dans ces lieux, cela serait bien d'avoir cette réflexion.

Monsieur Masson : C'est vrai, nous devrions montrer l'exemple.

Madame Gaudefroy (agent CCPV) : Cela a été fait, nous avons équipé les bâtiments communautaires de bacs de tri mais effectivement cela manquait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 104 votants, soit : 91 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions et 9 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à valider le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

LANCEMENT D'UNE DECLARATION DE PROJET ET DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE HALLOY.

Présentation de ce point par Monsieur Estienne.

Monsieur Larcher : J'ai envoyé à Monsieur Aldebert (responsable du service urbanisme) et à la commune d'Halloy cet après-midi la lettre officielle avec les éléments du projet et les explications de la société Luchard que j'ai reçus ce midi. Dans ces documents, se trouve la demande à la commune d'Halloy.

Monsieur Estienne : Je te crois mais explique-moi pourquoi ce n'est pas la commune d'Halloy qui envoie les documents et la demande à la CCPV ?

Monsieur Larcher : Pour ma part, j'ai demandé à la commune d'Halloy de te l'envoyer. C'est à Halloy de faire le boulot, cela ne me regarde pas !

Monsieur Boyenval : Je devrais avoir le dossier demain matin et puis cela suivra.

Monsieur Estienne : Parfait !

Monsieur Boyenval : Vous m'excuserez mais je n'ai pas ma secrétaire de mairie le jeudi après-midi.

Monsieur Lecuir : Nous sommes un peu dans le même cas, nous avons une société qui veut accroître son activité avec la création de plus d'une vingtaine d'emploi. A ce jour, nous avons demandé à l'entreprise de mettre son dossier de permis de construire en attente car nous espérons que le PLUI-h sortirait en 2021, ce qui n'est pas le cas et d'autre part si on lui annonce que cela sera possible peut-être en 2022, j'ai bien peur que l'entreprise ne parte : donc est-ce qu'il serait possible aussi de modifier notre carte communale ?

Monsieur Estienne : Nous n'allons pas pouvoir mener à bien le PLUI si en permanence nous enregistrons des modifications. Nous avons déjà acté certaines choses dans le futur PLUI, nous avons commencé le zonage sur le volet « économie » et nous sommes arrivés à un certain nombre de conclusions. En ce qui concerne Halloy, je ne fais pas de différences entre Halloy et Abancourt, simplement il se trouve que la Société Luchard a fait une demande complète et elle a une urgence avec une date-butoir sur le projet. En partant de ce principe, je veux bien prendre en compte ce changement d'une parcelle mais cela ne veut pas dire que nous allons modifier le PLU de Grandvilliers et nous ne traitons que la parcelle nécessaire et essentielle pour l'entreprise. Ce n'est pas : « je voudrais avoir un terrain constructible supplémentaire parce que quelqu'un est intéressé ! ... », autrement tout le monde, ici, peut me dire : « attendez, moi j'ai un projet pour tel ou tel activité ». Je regrette que le PLUI n'ait pu être mené à son terme, je veux bien endosser beaucoup de choses mais je n'y suis pour rien et moi, contrairement au projet de Luchard, je n'ai jamais vu un projet immédiat. Si vous le voulez, on pourra en reparler avec Abancourt, ce n'est pas parce que Grandvilliers a une entreprise quand même importante, qui est présente depuis longtemps, qui a besoin d'une extension jusqu'à ce que l'on me prouve le contraire. Dans ce cas, donnez-moi les mêmes informations pour un autre projet ailleurs.

Monsieur Lecuir : Non mais de toute façon le zonage était prévu dans le PLUI pour cette société.

Monsieur Estienne : Donc nous verrons avec le PLUI.

Monsieur Lecuir : Et le projet également, mais je ne comprends pas pourquoi nous faisons une différence entre Abancourt et Halloy ?

Monsieur Estienne : Je ne fais pas de différence mais il ne me semble pas avoir vu un projet comme celui-ci émanant de la commune d'Abancourt ?...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 104 votants, soit : 84 voix pour, 10 voix contre, 4 abstentions et 6 voix non exprimées.

AUTORISE la Présidente, eu égard aux enjeux économiques, urbanistiques et stratégiques de l'opération :

- A lancer la procédure de Déclaration de Projet et de mise en compatibilité du PLU d'Halloy ;

- **A lancer la consultation relative à ce marché** de prestation intellectuelle et à signer le marché avec le prestataire qui sera jugé le mieux-disant ;
- **A signer tous les documents afférents** à ce marché ;
- **A signer tout document** relatif à cette opération ;

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LE THEATRE DU BEAUVAISIS ET LA CCPV (2020/2021)

Présentation de ce point par Monsieur Verbeke.
Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 104 votants, soit : 92 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention et 6 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à inscrire les dépenses prévues au budget 2020 en autorisation d'engagement ;
- la Présidente à signer la convention de partenariat culturel 2020/21 avec le Théâtre du Beauvaisis.

ETUDE DE GEOMETRE – PARCELLE LIMITROPHE A LA COULEE VERTE SUR LA COMMUNE D'OUDEUIL.

Présentation de ce point par Monsieur Verbeke.

Monsieur Bouton : *Je ne pense pas que ce soit à vous de payer la totalité. Il y a des démarches administratives qui doivent être faites pour qu'il vous en paye la moitié.*

Monsieur Verbeke : *Vous avez complètement raison, c'était un acte de l'ancien propriétaire.*

Monsieur Bouton : *C'est une petite somme, mais il n'y a pas de petite économie.*

Monsieur Verbeke : *Il y a un nouveau propriétaire et ce n'est pas lui qui est l'auteur de ce méfait donc il avait été convenu de prendre en charge...*

Monsieur Bouton : *Il faudrait prendre contact avec l'ancien propriétaire, on a toujours le droit de se retourner contre lui.*

Monsieur Verbeke : *Oui, mais cela engage des démarches qui sont un peu plus contraignantes !*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 104 votants, soit : 82 voix pour, 11 voix contre, 6 abstentions et 5 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à signer le devis du géomètre,
- La Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

CONVENTION PORTANT DELEGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPETENCE EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE A LA CCPV.

Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.

Madame Cuvelier : Madame Villemillot (responsable du service « Economie » à la CCPV) est dans la salle, pourriez-vous nous donner plus de détails ? j'ai cru entendre qu'avec 1000 € nous n'irions pas bien loin mais c'est déjà une aide.

Madame Villemillot (agent CCPV) : Tout à fait, pour en avoir échangé avec Monsieur Smessaert, nous nous étions dis que 1000 ou 1500 € cela représentait peu. J'ai échangé avec différents corps de métiers tels qu'un restaurateur, un maçon et une agence immobilière et ils m'ont indiqué : nous 1000 ou 1500 €, nous sommes preneurs, cela nous aidera au niveau de notre trésorerie. Aujourd'hui nous ne savons pas combien d'entreprises ont bénéficié du Fond de l'Etat, je sais que sur Grandvilliers, 40 entreprises ont perçu ce fonds. Il fallait trouver un système qui nous permettait d'aider les petites entreprises qui en ont vraiment besoin.

Monsieur Gavelle : Est-il possible de demander une répartition sur le territoire ?

Madame Cuvelier : Je vais demander Gaudechart en premier, mais je ne crois pas qu'il y ait des entreprises sur ma commune.

Madame Petigny : Le critère des 30 premières entreprises me gêne un peu, serait-il possible d'ajouter des critères ?

Madame Villemillot : Une petite précision, il y aura un Comité de Suivi qui sera mis en place pour décider de l'attribution des aides.

Monsieur Smessaert : Pour le moment, les critères ne sont pas définis, la commission « Economie » proposera des critères qui seront retenus, selon. Nous devons signer la convention avec la Région avant le 31 décembre, on vous le propose ce soir car nous avons une commission qui se tiendra le 22 octobre et nous pourrons en discuter.

Madame Cuvelier : Je retiens ta proposition Nadine car en commission, nous sommes en petit comité de personnes concernées et intéressées par le sujet, il pourrait y avoir des idées et des suggestions intéressantes.

Monsieur Mercier : Pourriez-vous nous indiquer comment l'information va être diffusée auprès des commerçants concernés ?

Madame Villemillot : Tout d'abord par les Présidents des Associations des Commerçants, ensuite par les chambres consulaires (la CCI et la Chambre des Métiers), par vous, élus, et enfin les services administratifs.

Monsieur Mercier : C'est urgent, la réponse doit vous parvenir rapidement.

Monsieur Smessaert : Comme c'est une aide qui provient la Communauté de Communes, le meilleur relais est : les maires.

Monsieur Cordier : En termes de communication, il était prévu d'adresser un courrier explicitant la décision qui est prise ou en cours de décision à l'ensemble des élus du territoire, c'est le premier moyen de communication ; le deuxième est d'utiliser aussi l'espace numérique de la CCPV donc le site internet et enfin le troisième est la presse pour être le relai de cette décision intercommunale.

Madame Cuvelier : Même si les conditions, je m'adresse à la presse, ne sont pas encore définies dans le détail.

Monsieur Le Fichous : Est-ce que cette aide s'applique au monde agricole car il y a des petites exploitations sur la Communauté de Communes qui ont été touchés par « Lubrizol » l'an dernier : est-ce que ce critère pourrait-être pris en compte ?

Monsieur Smessaert : Cette aide ne concerne que les entreprises touchées par la Covid ; pour « Lubrizol » il me semble qu'il y a eu des aides de la part de l'Etat.

Monsieur Le Fichous : c'est le FSE mais cela n'a pas été pris en compte pour certains mais il y a quand même des exploitations maraîchères, par exemple, qui ont été impactées sur le territoire de la CCPV en plus du Covid par des méventes, clientèle qui ne venait plus chez eux ou des marchés fermés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 104 votants, soit : 91 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions et 5 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à approuver la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France à la CCPV,
- La Présidente à signer ladite convention,
- La Présidente à attribuer les subventions aux entreprises en difficultés telles que définies à l'article 1 de la convention,
- La Présidente à signer tout document à cette affaire.

Représentations de l'EPCI et de l'ensemble des 88 communes-membres de la Picardie Verte au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

*Présentation de ce point par Madame Cuvelier.
Pas de remarques particulières.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 107 votants, soit : 103 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

AUTORISE :

- Autoriser la Présidente à transmettre la délibération, complétée des noms des représentants des 88 communes et de l'EPCI, au SMOTHD, conformément à leurs et statuts et modalités internes.

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX « RENOVATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE GAZ A LA SALLE MULTISPORTS DE SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE.

*Présentation de ce point par Madame Cuvelier.
Pas de remarques particulières.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé par 104 votants, soit : 85 voix pour, 6 voix contre, 11 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à solliciter un soutien financier auprès du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 47 % du montant des travaux ;

- La Présidente à signer tous les documents relatifs à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- **Madame Cuvelier** : Je souhaiterais revenir sur les décisions prises au Bureau Communautaire et notamment sur la création de trois postes : deux de ces postes concernent des créations d'emploi de contrats de projets, l'un pour l'animateur du Tiers-Lieux Numérique et l'autre pour le guichet unique de l'habitat, cela concerne deux agents qui sont déjà dans nos effectifs et pour lesquels il aurait fallu créer un CDD pour accroissement temporaire d'activités... puis un autre six mois plus tard en accroissement saisonnier etc... au moins le temps de la durée de leur mission pour lesquelles nous nous sommes engagés. L'avantage de ce contrat de projet est que nous pouvons arrêter dès lors que la mission s'arrête si elle devait se terminer avant le terme du contrat. Quant au troisième, cela concerne un emploi d'un agent qui est parti à la retraite, une hôtesse d'accueil et d'entretien à temps complet à la piscine Atlantis, nous n'avons pas souhaité la remplacer donc nous avons modifié l'affectation d'un autre agent titulaire pour pouvoir au remplacement en interne. Cela nécessite l'avis préalable du Comité Technique, vous imaginez bien que le temps que celui-ci se réunisse pour en discuter car cela a des conséquences forcément (changement d'horaire, de planning...) donc nous avons ouvert un poste non permanent pour accroissement temporaire le temps que le Comité Technique émette un avis.
- **Monsieur Smessaert** : La commission « Economie » se tiendra le 22 octobre à 18h30 à la Cité des Métiers de Grandvilliers.
- **Monsieur Bous** : La commission d'achats s'est réunie pour l'attribution du marché de fioul, c'est l'entreprise Legein qui a été retenue. En ce qui concerne la chaudière de Saint-Omer, c'est l'entreprise Courtois qui a été retenue, la commission a souhaité que le raccordement se fasse également sur l'eau chaude. Le SE60 auquel nous adhérons, nous a proposé de faire des études pour les économies d'énergie donc nous avons retenu cinq sites qui nous paraissent judicieux (le gymnase de Saint-Omer, la MEF de Grandvilliers, la Recyclerie, la Maison de la Picardie Verte et la piscine Atlantis).
- **Monsieur Cordier** : La commission aura bien lieu le mercredi 14 octobre prochain à Feuquières et la suivante aura lieu le 4 novembre. Au sujet du SMAB, Madame Lucot-Avril a été réélue Présidente et notre territoire a obtenu un poste de Vice-Président que je représenterais. Concernant le SIVT, Monsieur Vandeburie a été élu Président, nous avons également obtenu dans ce syndicat un poste de Vice-Président, moi-même, et un poste au Bureau qui sera occupé par Madame Bizet. En ce qui concerne la communication, nous communiquerons sur la nouvelle édition de la lettre de la Communauté de Communes car le comité de rédaction s'est réuni.
- **Monsieur Verbeke** : Une information concernant les inscriptions de sentiers de randonnées car nous avons eu des nouvelles d'inscriptions pour plusieurs sentiers et notamment pour « Balade d'Histoire en histoire » qui concerne trois villages (Songeons, La Chapelle-Sous-Gerberoy et Gerberoy), ils sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires et de Promenade ; ensuite, il y a celui qui concerne les communes de Dargies, Offoy et Laverrière et qui se nomme « les Tessonnières » ; puis les communes de Marseille-en-Beauvaisis, Roy-Boissy, Thérines, Saint-Maur et Fontaine-Lavaganne avec le sentier « Les Terres Blanches », enfin Marseille-en-

Beauvaisis, Fontaine-Lavaganne, Rothois pour les « Vallée Bailly »... et pour terminer « le Petit-Thérain » qui concerne les communes de Thérines, Morvillers, Roy-Boissy et Grémévillers. C'était une démarche assez longue puisque nous avons mis presque 6 ans à aboutir sur ce projet.

- **Monsieur Masson** : *Le nouveau Président de Trinoyal est Monsieur Christophe Géraux ; Monsieur Hucleux et moi-même sont les deux Vice-présidents représentant notre territoire à ce syndicat et trois membres au Bureau : qui sont Madame Cuvelier, Monsieur Wiart et Monsieur Melin.*
- **Madame Cuvelier** : *Selon la loi « Engagement et Proximité » toutes les convocations doivent être envoyées aux conseillers municipaux donc je souhaite que les quelques communes manquantes nous transmettent les coordonnées de leur conseil municipal au plus vite.*

L'Ordre du Jour étant épuisé.

la séance est levée à 20H45